

DEPARTEMENT DE LA REUNION



ARRETE DRH 2025 - 1272

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A MONSIEUR FREDDY ACAPANDIE
CONSEILLER MUNICIPAL**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT -PIERRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,
VU l'élection du Maire en date du 10 avril 2025,
VU la délibération du conseil municipal du 10 avril 2025 Aff. n° 38/1875 portant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, visée le 11 avril 2025 en Sous-Préfecture,
VU le tableau du Conseil Municipal du 17 avril 2025 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et constatant l'élection de **Monsieur Freddy ACAPANDIE en qualité de Conseiller Municipal,**

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des conseillers municipaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} / Monsieur Freddy ACAPANDIE est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivité Territoriales, **pour traiter de toutes questions relatives à la gestion de l'Economie Sociale et Solidaire, et de l'Animation des centres socioculturels (cases, maisons de quartier).**

A ce titre, il est chargé notamment :

- de l'économie sociale et solidaire, des relations avec les associations de micro crédit.
- de l'animation des centres socioculturels : cases, maisons de quartier.

ARTICLE 2 / Monsieur Freddy ACAPANDIE reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

ARTICLE 3 / Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 28 AVR. 2025
Le Maire,



Le Maire
David LORION

Notification faite le 28/04/2025
Signature